



INFOS

CAMP DE JOUR

LE ROCAMBOLESQUE



MISE À JOUR
2026

NOM DU CAMP

L'adjectif « rocambolesque » se rapporte à l'extravagance, à quelque chose qui sort de l'ordinaire, comportant des péripéties fantastiques. Le camp de jour de Saint-Agapit, grâce à ses animateurs loufoques, est l'endroit tout désigné où les enfants vivent une panoplie d'aventures abracadabrantes. Le nom Le Rocambolesque est donc le qualificatif idéal pour désigner le camp.

MISSION

Le camp de jour Le Rocambolesque se veut à la fois un service de garde estival, à faible coût pour les familles, ainsi qu'un lieu de divertissement et de passe-temps pour les enfants. Les objectifs principaux visés par le camp de jour sont d'amuser les jeunes, de veiller à leur sécurité, d'enseigner les valeurs de respect, de coopération, et favoriser l'activité physique tout comme les saines habitudes de vie. La plupart des activités se déroulent à l'extérieur, mais parfois à l'intérieur, si la température l'exige. Le camp cherche à répondre au besoin de socialisation des enfants et se veut un lieu où ils pourront favoriser leur développement personnel.

Les priorités du Service des loisirs, en ce qui concerne le camp de jour, sont de garantir la sécurité des enfants, de mettre en œuvre des activités stimulantes pour ces derniers et de former des animateurs dynamiques, efficaces, et compétents. Toutefois, le succès du camp et les attentes de notre équipe reposent sur d'autres éléments essentiels. En effet, la direction du Service des loisirs s'attend à ce que le personnel du camp adopte des comportements sains envers les enfants. En revanche ces exigences sont, bien entendu, les mêmes envers les animateurs. Ainsi, il va de soi que tous adoptent un langage approprié, fassent preuve de politesse et démontrent de la bonne humeur durant leur présence au camp. Le respect des consignes et l'entrain à prendre part aux activités sont nécessaires à l'atteinte du plaisir quotidien.

En collectivité, le respect entre les enfants, et l'inclusion de tous, seront des prémisses intransigeantes; aucun geste de violence ne sera toléré. Une charte de manquement contrôle d'ailleurs les écarts de conduite des enfants, celle-ci allant du simple avertissement jusqu'au renvoi du camp de jour.

La collaboration des parents dans l'application de ces exigences et dans l'enseignement de comportements respectueux s'avère assurément indispensable!

FORMATIONS ET RATIO

Tous les animateurs possèdent une formation certifiée, d'une durée d'environ 25 heures, en animation en loisirs d'été. Chacun d'entre eux doit également suivre une formation de secourisme, adaptée à la réalité des camps de jour. Autant que possible, les animateurs embauchés sont âgés minimalement de 14 ans, et généralement, plus de la moitié des membres de l'équipe sont majeurs. Mais, peu importe leur âge, une chose est certaine, tous agissent de façon responsable, et se veulent être des modèles pour vos enfants.

Pour une question de sécurité et d'efficacité, chaque groupe est composé de deux animateurs. Le ratio enfants / animateur, pour chacun des groupes, est établi comme suit : Un (1) animateur pour 10-12 enfants (pour les groupes plus jeunes) et un (1) animateur pour 12-15 enfants (pour les groupes plus âgés).

De plus, sous la supervision de la technicienne en loisirs, deux intervenantes veillent au bon encadrement des enfants du camp et à la sécurité de tous. Cette formule de gestion en duo permet notamment aux animateurs et aux parents de pouvoir compter sur une personne-ressource, en tout temps sur le site du camp.

SERVICE D'INTÉGRATION

Afin de soutenir l'intégration d'un enfant ayant un handicap ou dont la condition nécessite des besoins d'encadrement particuliers au sein du camp de jour, la Municipalité de Saint-Agapit met en place diverses actions, dont un service d'accompagnement, pour permettre à ces jeunes de vivre des expériences de loisirs avec leurs camarades. Dans le but d'offrir le service au plus grand nombre de bénéficiaires possible, le jumelage de quelques enfants, avec un accompagnateur, formé pour ce type d'encadrement, est priorisé lorsque possible. Il est donc très important de manifester, le plus tôt possible, idéalement lors de l'inscription, les besoins distinctifs de votre enfant, afin que les accompagnateurs spécialisés soient convenablement outillés, et embauchés en nombre suffisant, pour répondre au besoin des enfants.

ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Pour assurer le droit à l'égalité de tous les enfants du camp, le Service des loisirs est dans l'obligation de rechercher activement et de tenter de mettre en place une solution permettant aux bénéficiaires, peu importe leurs limitations, de vivre un été agréable et à la hauteur de leurs capacités. L'accommodement raisonnable peut signifier, par exemple, que le camp adapte une pratique, implante une règle particulière de fonctionnement, ou qu'il accorde une exemption à une personne se trouvant dans une situation de discrimination.

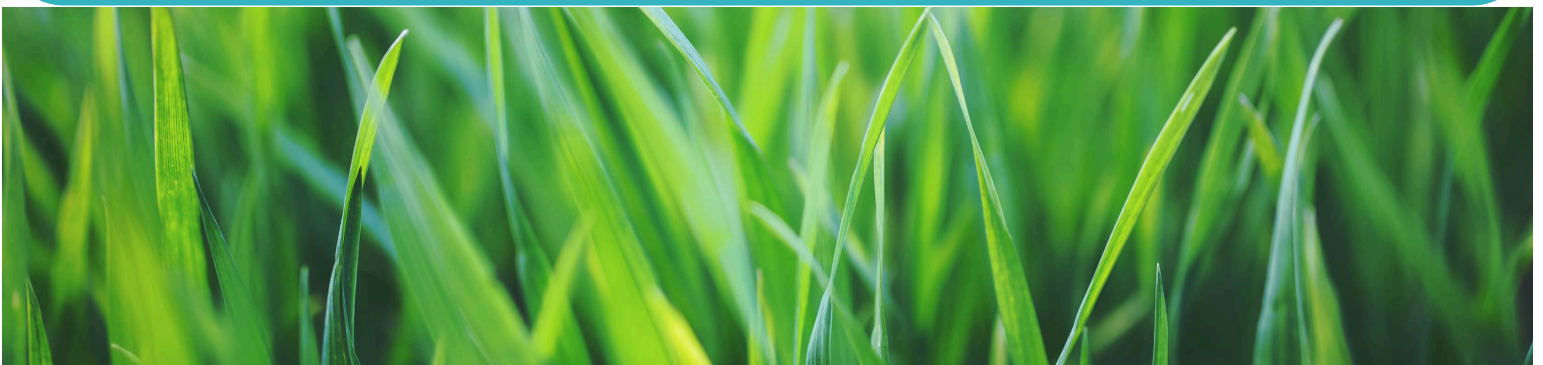
Cependant, dans le cas où la direction du camp peut objectivement démontrer que tous les accommodements possibles entraîneraient une contrainte excessive, il se peut que la demande se voit refusée. Une contrainte excessive est dite lorsque les moyens raisonnables d'accommoder ont été épuisés et qu'il ne reste que des options d'accommodements déraisonnables ou irréalistes.

On considère la contrainte comme étant excessive dans les cas où l'accommodement engendre:

- un aménagement qui exigerait un investissement majeur ou excessif;
- la dénaturalisation du camp ou l'entrave à son bon fonctionnement;
- une atteinte importante à la sécurité ou aux droits d'autrui.

Il est important d'être conscients que la demande d'accommodement se situe dans un processus dynamique entre chaque partenaire; direction du camp, famille, intervenants externes et que tous ont un rôle important à jouer, afin de favoriser l'adaptation au camp.

LA MUNICIPALITÉ A UNE OBLIGATION DE MOYEN ET NON DE RÉSULTAT.



SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Au camp de jour, on s'amuse dans un environnement sain. Pour minimiser les coups de soleil, des périodes obligatoires d'application de la crème solaire sont prévues quotidiennement. Les animateurs veillent aussi à ce que les enfants s'hydratent régulièrement. Le lavage des mains est exigé avant le repas et autant que possible avant la collation. Chaque groupe dispose d'une trousse de premiers soins pour être en mesure de soigner des plaies mineures rapidement.

IL EST OBLIGATOIRE DE FOURNIR UNE BOUTEILLE DE LOTION SOLAIRE EN CRÈME À VOTRE ENFANT. AUSSI SURPRENANT QUE CELA PUISSE PARAÎTRE, LES AÉROSOLS SONT INTERDITS PUISQUE LEUR APPLICATION ENTRAÎNE DES DÉPÔTS DE PARTICULES AU SOL QUI LAISSENT DES TACHES SUR LES PLANCHERS DE TUILE.

MÉDICAMENTS

Selon l'ACQ (Association des Camps du Québec), les employés de camp peuvent être autorisés par les parents à distribuer ou à administrer un **médicament prescrit** selon une ordonnance par un médecin si les circonstances le justifient :

- Impossibilité de prendre le médicament à la maison à cause des heures indiquées sur l'ordonnance du médecin ou du pharmacien.
- Impossibilité de retour à la maison pour la prise du médicament

Pour les employés du Camp de jour, la règle d'or est de ne pas s'improviser médecin ou infirmière et de respecter le plafond de ses compétences. Les employés appelés à poser des actes médicaux ou offrir d'autres types de soins doivent être formés pour ce faire et avoir le consentement des parents par le biais du formulaire complété de la façon la plus détaillée possible et signé.

Les **médicaments en vente libre** peuvent être administrés et distribués uniquement sur consentement des parents. Ce consentement peut être demandé par téléphone et/ou par écrit, dans le cas d'ibuprofène, acétaminophène ou d'antihistaminique par exemple. Ceux-ci doivent être fournis par les parents et remis à l'animateur. L'enfant ne peut garder en sa possession aucun médicament.

MATÉRIEL REQUIS

- Bouteille d'eau réutilisable
- Lunch Froid complet avec bloc réfrigérant dans une boîte à lunch
- Crème solaire (Aérosol INTERDIT)
- Imperméable et bottes de pluie
- Chapeau ou casquette
- Serviette de plage
- Maillot de bain
- Élastique à cheveux (pour la baignade, si cheveux long)
- 2 collations (sans noix et arachides)
- Espadrilles
- Médicaments identifiés au nom de l'enfant (Épipen ou autre si besoin seulement)

**Tout doit être
identifié au
nom de
l'enfant !**

Une liste avec du matériel à fournir pour des activités spécifique pourrait vous parvenir avant ou en cours d'été.

Aucun jouet de la maison n'est accepté au camp sans l'accord de l'équipe au préalable.

CODE DE VIE

Respect

- de soi
- des autres
- des consignes
- du matériel
- l'environnement

Attitude positive

Language approprié

Aucune violence, intimidation, manque de respect et/ou fugue ne seront tolérés. Des conséquences seront appliquées selon la gravité des gestes posés.

HORAIRES ET LIEU

CAMP DE JOUR

LUNDI AU VENDREDI

9H À 15H30

SERVICE DE GARDE

MATIN : 6H30 À 9H

SOIR : 15H30 À 17H45

LIEU

À DÉTERMINER



JOURNÉE TYPIQUE

6h30 à 8h45	—	Service de garde
8h45 à 9h00	—	Accueil des enfants pour le début du camp de jour
9h00	—	Rassemblement (Animations, chansons, etc.)
9h15	—	Chaque enfant va dans son groupe (Présence, présentation de l'avant-midi, crème solaire , toilettes, etc.)
9h30	—	Début des activités
10h15	—	Collations, toilettes, crème solaire
10h30	—	Suite des activités
11h15	—	Rassemblement
11h30	—	Dîner
13h00	—	Rassemblement
13h15	—	Chaque enfant va dans son groupe (Présence, présentation de l'après-midi, crème solaire , toilettes, etc.)
13h30	—	Suite des activités *Dans l'après-midi, nous privilégions les activités moins actives en raison de la chaleur plus excessive.
14h15	—	Collations, toilettes, crème solaire
14h30	—	Suite des activités
15h15	—	Rassemblement (Informations importantes, départ pour le service de garde ou pour la maison)
15h30	—	Fin du camp de jour
15h30 à 17h45	—	Service de garde

SORTIES ET BAIGNADES

Durant l'été, votre enfant pourra participer à des activités spéciales, appelées « **sorties** », à l'extérieur de la Municipalité. Des frais supplémentaires s'appliquent pour prendre part à chacune d'elles, puisque celles-ci ne sont pas incluses dans le tarif d'inscription initial. Il n'est cependant pas obligatoire pour un enfant d'y prendre part. Sachez que l'inscription et le paiement de ces « sorties » se font uniquement via la plateforme Qidigo à partir de la mi-mai, jusqu'à la mi-juin.

Si tout se passe comme prévu, votre enfant aura également l'occasion d'aller se baigner à la piscine du Camping Domaine de la Chute ou à celle du Camping les Pierres à feu, toutes deux à Saint-Apollinaire. Aucun déboursé supplémentaire n'est à prévoir pour les baignades, puisque les frais associés à cette activité sont inclus dans le tarif d'inscription de base. Les jeux d'eau municipaux augmentent également les occasions de se rafraîchir.

Concernant les sorties et les baignades, les responsables s'attribuent le droit, au courant de l'été, d'annuler la participation d'un enfant qui aura accumulé des manquements, en raison de problèmes de comportement. Bien entendu, les parents auront été avisé avant d'en arriver à cette mesure.

Pour les enfants qui sont inscrits au camp trois jours par semaine, il sera possible pour eux de participer aux sorties, même si celles-ci se déroulent durant une journée où ils ne sont pas inscrits au camp si le frais de sortie a été payé.

Il est à noter que des activités seront tout de même offertes, durant toute la journée au camp de jour, pour les enfants qui ne participeront pas aux sorties.



INSCRIPTIONS

La première phase d'inscription, pour les enfants âgés de 5 à 10 ans (en date du 30 septembre, donc aucun enfant qui entrera en maternelle 4 ans), se déroulera tout le mois de mars. Par la suite, selon les places disponibles, il sera possible d'inscrire les jeunes moyennant un frais de retard supplémentaires. Sachez que si les groupes affichent complet, les inscriptions pourraient cependant se voir refusées.

Les inscriptions s'effectuent en ligne, via la plateforme Qidigo, en scannant le Code QR. Sinon, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Municipalité de Saint-Agapit, dans la section «[Loisirs et culture](#)», onglet «[Programmation loisirs et culture](#)». Une fois rendu, vous n'aurez qu'à cliquer sur le lien «[Inscription en ligne Qidigo](#)» qui vous redirigera vers la plate-forme web. De là, il vous faudra choisir les services dont vous aurez besoin.

Lors de l'inscription, avoir en main :

- Numéro d'assurance social (Celui des 2 parents si le Relevé 24 doit être séparé)
- Numéro d'assurance maladie de l'enfant
- carte de crédit* pour effectuer le paiement

*Si le paiement par carte de crédit n'est pas possible, il faudra prendre rendez-vous avec Myriam Daigle, technicienne en loisirs, par téléphone ou courriel, afin de venir faire le paiement au Complexe Sportif G.H. Vermette en argent comptant seulement.

- 581-990-2090
- myriam.daigle@st-agapit.qc.ca

Politique familiale - rabais

- Un rabais de sera accordé pour chaque inscription supplémentaire d'une même famille pour l'inscription au cam de jour pour tout l'été. Ce rabais ne s'applique pas aux inscriptions "À la semaine".

Inscription tardive - Frais supplémentaire

- Pour les inscriptions reçues après la date de fin, si les gestionnaires sont toujours en mesure d'accepter des inscriptions après cette date, un frais supplémentaire sera chargé aux parents.

Possibilité de paiement par versement

- Prendre note que le paiement de l'inscription au camp de jour, effectué en ligne, peut être programmé en un seul ou en deux versements. (1er versement à la date de l'achat et le 2e versement préétabli au premier vendredi de juillet).

Service de garde ponctuel

- Un montant sera facturé aux parents des enfants qui utilisent le service de garde sans y être préalablement inscrits pour l'utilisation d'un seul bloc (matin ou soir) ou les deux. Le tout est payable en argent comptant seulement.

INSCRIPTIONS

Possibilité 1 : Inscription pour l'été, à raison de 3 ou 5 jours/semaine

- Choisir "1.1 - camp de jour - Tout l'été"
- Sélectionner le forfait selon vos besoins (3* ou 5 jours/semaine)

*3 jours/semaine : Vous devrez ,dans le formulaire, indiquer les journées choisies, celles-ci seront les mêmes pour tout l'été.

*3 jours/semaine : Si une sortie s'avérait être prévue lors d'une journée non fréquentée par votre enfant, en payant le frais de sortie, votre enfant pourrait y participer.

- Choisir "2 - Service de garde" si besoin, en concordance avec la fréquence d'utilisation du camp de jour (3 ou 5 jours/semaine)
- Remplir le formulaire d'information pour chaque participant

Possibilité 2 : Inscription à la semaine

Le camp de jour "à la semaine" est un service adapté qui vise à soutenir les familles qui ont besoin d'un service de gardiennage temporaire pour trois (3) semaines ou moins durant l'été.

Comme le service de garde est déjà inclus à la tarification, vous n'avez pas à ajouter cet élément à votre panier d'achat.

Vous devez choisir chacune des semaines, pour chaque enfant, dont vous aurez besoin pour l'été.

Aucun rabais ne sera appliqué pour l'inscription d'un 2e enfant sous la formule « à la semaine ».

- Effectuer le choix des semaines de services voulue
- Remplir le formulaire d'information pour chaque participant



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Camp de jour

La politique de remboursement a toujours été la même.

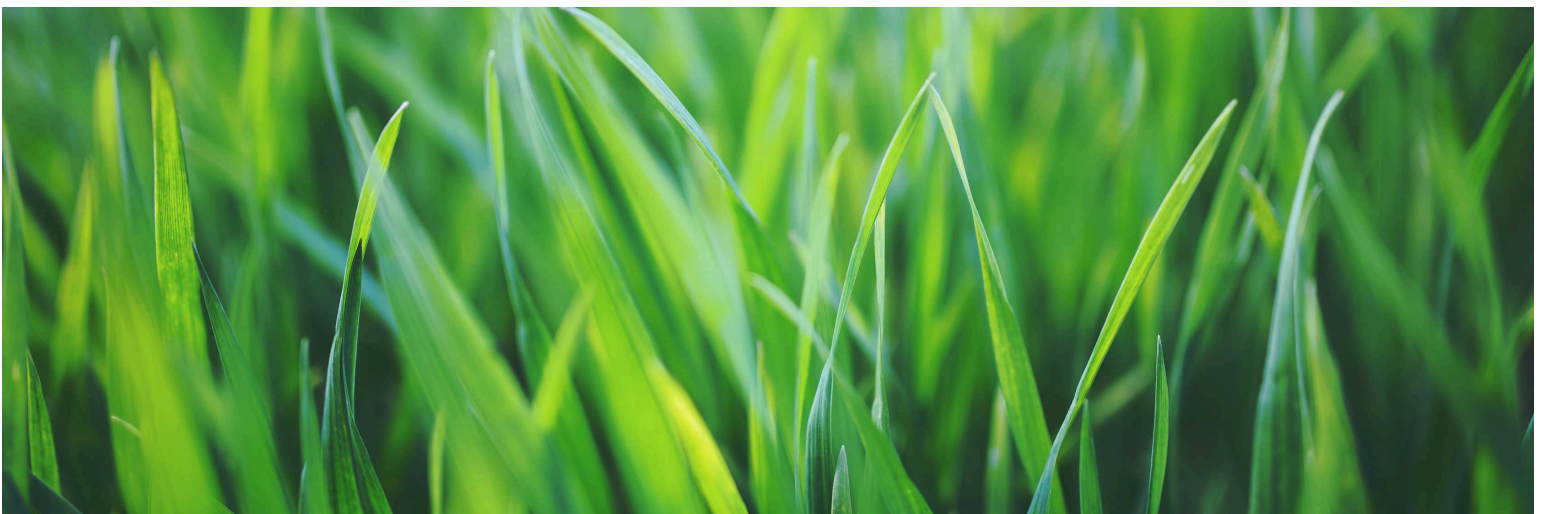
Il est possible pour les parents de désinscrire leur enfant du camp de jour et de bénéficier d'un **remboursement complet si la demande est effectuée avant le 31 mai**.

Pour une demande faite **entre le 1er juin et la fin du cinquième jour ouvrable d'opération** du service, des **frais d'administration** par enfant seront conservés par la Municipalité.

Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, sauf si le service devait être stoppé, de façon définitive, pour des raisons de sécurité.

Sortie(s)

Aucun remboursement de sortie(s) ne sera effectué au-delà du 15 juin.





HopHop

HOPHOP

Cette application a été conçue pour permettre aux animateurs du camp de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée, lui permettant ainsi de terminer calmement ses activités, avant de prendre ses effets personnels pour quitter. Vous pouvez indiquer une heure fixe d'arrivée ou utiliser le GPS de votre téléphone mobile pour estimer votre heure d'arrivée. De plus, l'utilisation de photos, pour l'identification des parents, simplifie le travail des responsables.

Pour ceux qui utilisent déjà l'application HopHop à l'école, vous n'aurez qu'à changer le centre associé à votre enfant. Pour connaître la procédure, nous vous invitons à consulter dans le menu « Aide » de votre application, sous la question « Comment changer le centre associé à mes enfants? ». Vous devrez modifier le centre associé à vos enfants, pour la période estivale, à « Camp de jour le Rocambolesque ». Une fois le camp terminé, vous n'aurez qu'à associer à nouveau votre enfant à son école.

Pour ceux qui n'ont pas de compte HopHop et souhaiteraient l'obtenir, il est possible de vous inscrire dès maintenant, en accédant à la page web suivante : www.hophop.ca/inscription. Des frais d'abonnements vous seront chargés lors de l'inscription. Sachez que cette application est indépendante du camp de jour et qu'elle est optionnelle.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe HopHop pour toute question : info@hophop.ca

RELEVÉ 24

Un reçu associé aux frais de garde (relevé 24) sera acheminé à tous les parents qui auront défrayé l'inscription au camp de jour de leur enfant. Celui-ci sera normalement disponible dans votre compte qidigo, au plus tard, le 28 février de chaque année. C'est ce document qui vous servira à produire votre déclaration d'impôt annuelle.

La plateforme Qidigo permet aux bénéficiaires de **diviser le reçu**, pour fin d'impôts, entre divers prestataires. Il est donc **essentiel** que tous les parents qui inscrivent leurs enfants au camp de jour s'assurent d'avoir rempli, dans leur profil client, **avant le 1er février** de chaque année, les informations nécessaires à la production du relevé 24 par le Service des loisirs. Pour ce faire, vous n'avez qu'à suivre la procédure disponible sur notre site internet, dans la section du Camp de jour :

["Procédure pour le Relevé 24"](#)

11-12 ANS -



Génération
Be Apit!

Depuis quelques années, les animateurs ont constaté une plus grande démotivation de la part des jeunes âgés de 11 et 12 ans inscrit au camp. Dorénavant, ils bénéficieront d'une programmation stimulante et différente de celle du camp de jour; projets spéciaux, ateliers thématiques, animation des groupes plus vieux, sorties, activités en dehors du site, sont des exemples d'activités qui leur seront proposées. Il faut être conscient que ces jeunes devront s'investir et adopter une attitude positive de manière à optimiser les chances de réussite de la programmation, conçue spécialement pour eux, sans quoi ils seront rapidement rencontrés, voir exclus du service. Dans le cas où votre enfant ne souhaiterait pas participer à une sortie, aucun service ne sera offert au camp. Il devra donc rester à la maison.

Comme il est souhaitable de contribuer graduellement à leur autonomie, Be Apit sera opérationnel à raison de deux journées semaine, soit **le mardi et jeudi de 9h à 15h30**, et sera en charge complète de superviser les autres journées d'ouverture du Chalet (voir page suivante).

Toutes les informations relatives à cette offre se trouvent sur la page Facebook de l'organisme Be Apit et il est préférable de les contacter directement si vous avez des questions.

11-14 ANS - LE CHALET

Le Service des loisirs, en collaboration avec l'organisme Génération Be Apit, offrira la possibilité aux jeunes de 11 à 14 ans, de se rassembler au Chalet des loisirs, **les lundis, mercredi et vendredis entre 9 h et 15 h 30**, afin de bénéficier d'un espace de jeux libre et sécuritaire, à l'intérieur duquel ils pourront socialiser et répondre à leur besoin de liberté et d'émancipation.

L'endroit sera supervisé par deux jeunes adultes qui agiront à titre de personnes-ressources auprès des 11-14 ans. L'endroit sera aménagé en vue que les jeunes usagers puissent y trouver leur compte de manière individuelle, ou en groupe. Une fois sur place, les jeunes pourront s'amuser dans les installations de loisirs adjacentes et du matériel sportif sera mis à leur disposition à cet effet. À l'intérieur de la salle de La Rencontre, les jeunes auront entre autres accès à des tables de jeu, des jeux de société, une console de jeux vidéo, et au wifi, bien évidemment. Il y aura parfois même des activités organisées sur place par les intervenantes. Les usagers auront la liberté de diner sur place s'ils le désirent; un micro-ondes sera mis à leur portée.

Il faut comprendre que les superviseurs n'auront pas la responsabilité de surveiller les allés et venus des enfants, comme au camp de jour, qu'il n'y aura pas de prise de présence, aucun coût d'inscription, ni d'horaire fixe pour se présenter au local durant ces journées. Ils auront toutefois pour rôle de faire respecter les règles et les valeurs de base de l'endroit, que sont la discipline, le respect, l'inclusion, la politesse, le partage et l'autonomie.

SOIRÉE D'INFORMATIONS

Chaque année avant le début des activités, les responsables du camp de jour tiennent une soirée d'informations, visant à faire connaître les grands principes du camp de jour, à clarifier les directives du service, à bien identifier les attentes de l'équipe d'animation et à répondre à toutes les interrogations que peuvent avoir les parents.

1ÈRE SEMAINE DE JUIN
18H30
COMPLEXE DES SEIGNEURIES



Pour plus d'information, contactez
Myriam Daigle au
581-990-2090
myriam.daigle@st-agapit.qc.ca

